Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230202-D23_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-010
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	09/02/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 24 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 02 février à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, , Alain NEPLE, Pierre-Louis ORELLE, Robert PARISET, André QUEMIN, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Véronique CHARDON à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Alain NEPLE à Laurence MUCCIARELLI
Pierre-Louis ORELLE à Fabien BICHET
André QUEMIN à René PORRETTA
Joël TERRY à Brigitte GROIX

MEDIATHEQUES – TARIF D'ABONNEMENT

Classification contrôle de légalité : 7.10.2

Depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité du prêt en médiathèque s'est opéré en France. Cette initiative, encouragée par la DRAC et le CD38, ouvre et facilite l'accès à l'offre de lecture publique d'un territoire.

Après un travail et des échanges sur l'impact de la gratuité, la commission a élaboré une proposition de grille tarifaire répondant aux souhaits suivants :

- Garder un tarif payant moins cher que le tarif actuel pour les adultes ;
- Proposer une alternative au « tout gratuit » en instaurant seulement la gratuité pour les jeunes, ce qui constituerait un facteur d'attractivité supplémentaire pour les adolescents.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la proposition de la Commission « Culture et Patrimoine » du 23/11/2022 ;
- D'APPROUVER la grille tarifaire d'abonnement au réseau des médiathèques suivante, à compter du 1er mars 2023 :

Grille tarifaire actuelle	Grille tarifaire à compter du 1er mars 2023
Individuel enfant – 18 ans : 5€/an	Individuel jeune – 25 ans et chômeur : gratuit
Individuel adulte : 10€/an	Individuel adulte : 5€/an
Famille : 15€/an	*Arrêt abonnement famille*
Extérieur CC : 20€/an	*Arrêt abonnement extérieur CC*

- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	